



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 avril 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-CA35-04

CONTRAT ACCES FTTH - FTTE - HEB

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Madame Lorraine NATIVEL, désignée par le Conseil d'administration,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Lorraine NATIVEL, Pascal PLANTE, Alain ABADIE, Jean-Pierre CHABRIAT

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER - Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Maya CESARI

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

Représentante de la paierie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 5

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2024-CA35-04_Evolution contrat d'accès FTTH-FTTE-HEB,

Considérant,

- Le catalogue de service d'accès aux lignes FTTH approuvé le 1^{er} aout 2019 et comportant 19 contrats permettent gérer les relations entre Réunion THD et les opérateurs télécom, regroupés en deux grandes catégories :
 - Les 10 contrats relatifs à la fourniture et à l'échange d'informations :
 - 1 contrat de fourniture d'information sur le réseau ;
 - 9 contrats de e-services.
 - Les 9 contrats de prestation de services :
 - 1 contrat d'hébergement au NRO ;
 - 3 contrats d'accès FttE passif ;
 - 5 contrats d'accès FttH passif.
- Les propositions de modification des contrats d'accès FttH, FttE et d'Hébergement,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver les anticipations contractuelles relatives à la Refacturation de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux aux FAI (IFER) ;

ARTICLE 2 : D'approuver l'éventuelle évolution tarifaire qui aura pour objectif de répercuter l'augmentation des dépenses en GC BLO sur la location de GC ;

ARTICLE 3 : D'approuver l'instauration de nouvelles pénalités dans le cadre de la décision n° 2020-1432 du 8 décembre 2020 de l'ARCEP ;

ARTICLE 4 : D'approuver l'intégration de ces modifications dans les contrats ;

ARTICLE 5 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Président de Réunion THD

Administratrice
Lorraine NATIVEL



Réunion THD

Immeuble Emilie HUGOT
1 Rue Emilie HUGOT - Technopole
97490 Sainte-Clotilde

SIRET : 842 430 878 00020 - APE : 6190Z
Tél Standard : 0262 150 170

Délibération N°2024-CA35-04

2/2

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20240410-D2024_CA34_